

**Société suisse des  
ingénieurs et des architectes**

**Sia**

**Norme  
Edition 1997**

**469**

**Remplace la recommandation SIA 169 (1987)**

## **Conservation des ouvrages**

**Terminologie**

**Objectifs de la conservation**

**Mesures et activités de conservation**

**Dossier d'ouvrage**

---

Editeur:  
Société suisse des ingénieurs et des architectes  
Case postale, CH-8039 Zurich  
Téléphone 01/283 15 15, Fax 01/201 63 35

# **INTRODUCTION**

## **Valeur de la conservation des ouvrages**

Les ouvrages de construction actuellement en place représentent une grande valeur, tant sur le plan de la culture que sur celui de l'économie publique. Leur conservation constitue une part importante de la tâche professionnelle de nombre d'architectes, d'ingénieurs civils, d'ingénieurs des installations. De tels travaux constituent aujourd'hui plus d'un tiers des activités qui s'exercent en Suisse dans le domaine de la construction.

## **Intérêt de cette norme**

La conservation des ouvrages relève avant tout de leurs propriétaires. C'est à eux qu'il appartient d'envisager les travaux qui en assureront la pérennité et de les confier à des professionnels qualifiés.

Grâce à la présente norme, et pour la première fois, les travaux de conservation des ouvrages sont systématiquement classés et présentés, avec leurs phases d'opérations normales et leur terminologie propre. Cette innovation permet aux propriétaires d'ouvrages d'attribuer des mandats bien définis à des professionnels, que ces derniers soient employés par eux ou qu'ils soient indépendants. Il s'agira de missions de surveillance, de vérifications, d'étude de la conservation et d'étude des interventions. Pour peu que ces mandants ne s'écartent pas de ce que prescrit la législation en vigueur, chacun d'eux décidera dans quelle mesure il entend suivre la méthode de la présente norme.

## **Honoraires des mandataires**

A défaut d'arrangements particuliers – par exemple sous la forme de mandats permanents – les honoraires rémunérant les professionnels mandatés pour des missions portant sur la surveillance, les vérifications, l'étude de la conservation ou l'étude des interventions, seront calculés d'après le tarif-temps ou d'après le principe des ensembles de prestations.

# TABLE DES MATIÈRES

	page		page
<b>0</b>		<b>Champ d'application</b> .....	4
0 1		Délimitation .....	4
0 2		Autres dispositions applicables .....	4
0 3		Dérogations .....	4
<b>1</b>		<b>Terminologie</b> .....	5
1 1		Définitions .....	5
1 11		Termes généraux .....	5
1 12		Termes relatifs à la conservation des ouvrages .....	6
1 13		Termes particuliers .....	6
1 2		Déroulement des opérations .....	7
<b>2</b>		<b>Objectifs de la conservation</b> .....	8
2 1		Objectifs .....	8
2 2		Données .....	8
<b>3</b>		<b>Mesures et activités de conservation</b> .....	9
3 1		Surveillance .....	9
3 11		Généralités .....	9
3 12		Observation .....	9
3 13		Inspection .....	9
3 14		Contrôle par mesures .....	10
3 15		Contrôle du fonctionnement .....	11
3 2		Vérification .....	11
3 21		Généralités .....	11
3 22		Appréciation de la sécurité .....	12
3 23		Appréciation de l'aptitude au service ..	12
3 24		Pronostic sur l'évolution de l'état de l'ouvrage .....	13
3 3		Interventions d'urgence .....	13
3 4		Etude de conservation .....	13
3 41		Généralités .....	13
3 42		Formules de conservation .....	14
3 5		Etude des interventions .....	14
3 6		Entretien .....	14
3 61		Généralités .....	14
3 62		Maintenance .....	14
3 63		Remise en état et rénovation .....	15
3 7		Modifications .....	15
<b>4</b>		<b>Dossier d'ouvrage</b> .....	16
4 1		Généralités .....	16
4 2		Documents relatifs à l'ouvrage .....	16
4 3		Instructions .....	16
4 4		Documents de conservation .....	17
		<b>ANNEXE</b>	
A1		Contenu du dossier d'ouvrage .....	18
		<b>Adoption et entrée en vigueur</b> .....	20

---

## Membres de la commission SIA 169 «Conservation des ouvrages»

<b>Président:</b>	Dr Josef Grob, ing. civil SIA, Winterthour	Bureau d'études
<b>Vice-présidents:</b>	Prof. Dr E. Brühwiler, ing. civil SIA, Lausanne Herbert Hediger, ing. spéc. SIA, Zurich Roland Th. Jundt, arch. SIA, Bâle	EPFL Bureau d'études Bureau d'études
<b>Membres:</b>	Jacques Bize, ing. civil SIA, Yverdon Sergio Buzzolini, arch. SIA, Berne Kurt Christen, arch. SIA, Zurich Dr Bernhard Elsener, ing. matériaux SIA, Zurich Rolf Ernst, arch. SIA, La Sarraz Bernhard Furrer, arch. SIA, Berne  Hans Götti, ing. spéc. SIA, Berne Theodor Häfeli, arch., Zurich Dr Rade Hajdin, ing. civil SIA, Winterthour Robert Heim, ing. civil, Frauenfeld Ewald Heimgartner, ing. civil SIA, Zollikon Jean-Marc Jeanneret, ing. civil SIA, Neuchâtel Jean-Pierre Joris, ing. civil SIA, Berne Jürg Kägi, ing. civil, Zurich Dr Beat Kegel, ing. spéc. SIA, Zollikon Nuot Letta, ing. civil SIA, St-Gall Serafino Messi, ing. civil SIA, Bellinzona Jacques Ribaux, arch., Berne Andreas Schmid, arch. SIA, Dommartin Jules Schröder, arch. SIA, Zurich Lukas Stutz, arch. SIA, Bâle Tilla Theus, arch. SIA, Zurich	Bureau d'études Office fédéral des constructions EPFZ EPFZ Bureau d'études Conservateur des monuments historiques Office fédéral des constructions Maître d'ouvrage Bureau d'études Autorités cantonales Bureau d'études Bureau d'études Office fédéral des routes Entreprise Bureau d'études Autorités cantonales Bureau d'études Office fédéral du logement Bureau d'études Autorités cantonales Bureau d'études Bureau d'études

---

## Adoption et entrée en vigueur

La présente norme SIA 469, *Conservation des ouvrages*, a été adoptée par l'Assemblée des délégués de la SIA du 14 juin 1997 à Berne.

Elle remplace la directive 160/3 (1975), *Inspection périodique des ponts*, et la recommandation SIA 169 (1987), *Conservation des ouvrages de génie civil*.

Elle entre en vigueur le 1<sup>er</sup> août 1997.

Le président: K. Aellen  
Le secrétaire général: E. Mosimann

---

Copyright © 1997 by SIA Zurich

Tous les droits de reproduction, même partielle, de copie intégrale ou partielle (photocopie, microcopie), de mise en programmes d'ordinateurs et de traduction sont réservés.